

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

**C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DUPLESSIS**

VILLE DE FERMONT

Le 12 février 2024
À une séance ordinaire du Conseil de Ville

Étaient présents :

Son honneur le Maire Martin St-Laurent

Et les conseillers suivants : Monsieur Bernard Dupont, Monsieur Danny Bouchard, Madame Cindy Vignola, Monsieur Daniel Bergeron et Monsieur Shannon Power.

Était absent :

Le conseiller Monsieur Marco Ouellet.

Formant quorum sous la présidence du Maire.

Madame Marie Philippe Couture, greffière et directrice générale adjointe, et Monsieur Claude Gagné, directeur général, sont aussi présents.

Le conseiller Monsieur Danny Bouchard, se joint à la rencontre à 19 h 41.

ORDRE DU JOUR

1. Résolution – Adoption de l'ordre du jour;

PÉRIODE DE QUESTIONS

2. Résolution – Adoption du procès-verbal;

3. Résolution – Adoption des comptes à payer;

4. Résolution pour autoriser la participation de Monsieur Claude Gagné, directeur général, au congrès 2024 de l'Association des directeurs municipaux du Québec;

5. Résolution pour adopter le rapport annuel d'activités 2023 concernant la sécurité incendie (Schéma de couverture de risques);

6. Résolution amendant la résolution R23-05-24 relative à la cession de terrains à la Société d'habitation communautaire de Fermont (SHCF);

7. Résolution pour accepter le plan de services du Centre d'ordinateurs S.T.O.;

8. Résolution pour la fermeture des bureaux administratifs pour la période des fêtes 2024;

9. Résolution pour l'octroi d'un mandat de 5 ans à l'entreprise Conseiller forestier Roy Inc. pour le contrôle biologique des insectes piqueurs;

10. Résolution pour accepter l'embauche de Monsieur Pierre-Alain Ducommun au poste de technicien en traitement des eaux;

11. Résolution pour l'adoption du plan stratégique 2024-2031 de la Ville de Fermont;

12. Résolution - Adoption du nom pour le nouveau parc industriel;

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

13. Résolution pour octroyer un mandat à Girard Tremblay Gilbert pour la préparation des opérations cadastrales pour le parc industriel;
14. Résolution pour accepter l'offre de service des Contrôles AC pour l'entretien préventif des systèmes CVAC et de contrôle;
15. Résolution pour autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les baux de location pour les terrains accueillant les maisons mobiles;
16. Résolution pour octroyer un mandat à RPO Construction Inc. pour les travaux de rénovation dans une maison appartenant à la Ville de Fermont;
17. Résolution pour accepter l'offre de service de l'entreprise Go-Élan pour l'achat d'un module de jeu pour les enfants d'âge préscolaire;
18. Résolution pour accepter l'offre de service de l'entreprise Stantec pour l'élaboration des plans et devis en électricité pour le parc du Ruisseau;
19. Résolution pour autoriser le paiement à la caisse de retraite;
20. Résolution pour accepter la démission de Monsieur Stéphane Long à titre de chargé à l'entretien des bâtiments;
21. Résolution – Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement numéro 491 amendant le règlement de zonage numéro 165 de façon à modifier le plan de zonage afin d'agrandir la zone I01-050 à même la zone H01-071 qui sera supprimée;
22. Résolution – Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement numéro 492 amendant le règlement de zonage numéro 165 afin de modifier le plan de zonage concernant les limites de la zone H01-078 et de la zone R02-055;

PÉRIODE DE QUESTIONS

23. Résolution – Fermeture de la séance.

R24-02-01

RÉSOLUTION – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cindy Vignola

APPUYÉ par le conseiller Shannon Power

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance ordinaire, tel que déposé, en laissant le point affaires diverses ouvert;

ADOPTÉE

R24-02-02

RÉSOLUTION – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 janvier 2024;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Shannon Power

APPUYÉ par le conseiller Daniel Bergeron

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil adoptent le procès-verbal, le tout tel que déposé;

ADOPTÉE

R24-02-03

RÉSOLUTION – ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel Bergeron

APPUYÉ par le conseiller Bernard Dupont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer datée du 31 janvier 2024, au montant de 1 662 515,57 \$, soit approuvée et d'autoriser la trésorière à payer lesdits comptes à même les fonds de la Ville de Fermont;

La conseillère Cindy Vignola déclare des intérêts dans la présente résolution et se retire des discussions.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

NUMÉRO 01-24

JE, SOUSSIGNÉE, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses et les engagements ci-après décrits et projetés par le Conseil de la susdite Municipalité (Loi des cités et villes C-19, art. 481 a).

Montant global des crédits requis pour les dépenses projetées :

▶	<u>1 662 515,57 \$</u>	
Paiements Internet : 4374 à 4389; 4389 à 4406		609 826,39 \$
Paiements par chèque : 28601 à 28683		278 031,47 \$
Paiements par Transphère : S12407 à S12471		<u>325 918,18 \$</u>
Chèques de moins de 1 000 \$	23 104,86 \$	
Chèques de 1 000 \$ et plus	1 190 671,18 \$	
	1 213 776,04 \$	1 213 776,04 \$
Dépôts de paies # 01 à 04		<u>448 739,53 \$</u>
GRAND TOTAL		<u>1 662 515,57 \$</u>

Sandra GAGNON, Trésorière.

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

R24-02-04

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA PARTICIPATION DE MONSIEUR CLAUDE GAGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL, AU CONGRÈS 2024 DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT le Congrès 2024 de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) ayant lieu à Québec du 12 au 14 juin 2023;

CONSIDÉRANT la programmation dudit congrès;

CONSIDÉRANT la pertinence que Monsieur Claude Gagné, directeur général, participe audit congrès;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cindy Vignola

APPUYÉ par le conseiller Shannon Power

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER la participation de Monsieur Claude Gagné, directeur général, au Congrès 2024 de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);

QUE la Ville assume les dépenses relatives à l'inscription, aux déplacements et aux frais de séjour dans le cadre dudit congrès, selon les politiques en vigueur à la Ville de Fermont;

DE POURVOIR à ces dépenses en les affectant aux postes budgétaires appropriés.

ADOPTÉE

R24-02-05

RÉSOLUTION POUR ADOPTER LE RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2023 CONCERNANT LA SÉCURITÉ INCENDIE (SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES)

CONSIDÉRANT QUE dans l'application de mesures prévues au schéma de couverture de risques de la MRC de Caniapiscau, un rapport d'activités annuel doit être produit par la Ville de Fermont;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport comme s'il faisait partie intégrante de la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel Bergeron

APPUYÉ par la conseillère Cindy Vignola

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil adoptent le rapport annuel d'activités 2023 concernant la sécurité incendie conformément aux actions prévues au plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque et que ce rapport soit transmis à la MRC de Caniapiscau.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

R24-02-06

**RÉSOLUTION AMENDANT LA RÉSOLUTION R23-05-24 RELATIVE À LA
CESSION DE TERRAINS À LA SOCIÉTÉ D'HABITATION COMMUNAUTAIRE
DE FERMONT (SHCF)**

CONSIDÉRANT la résolution R23-05-24 du 5 mai 2023 pour la cession de 20 terrains à la SHCF dans le cadre du projet logements abordables;

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'opérations cadastrales, le nombre de terrains, leurs dimensions et les numéros de lots ont changé;

CONSIDÉRANT QUE le prix de vente et la superficie totale demeurent inchangés;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cindy Vignola

APPUYÉ par le conseiller Shannon Power

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente pour valoir à toutes fins que de droit;

D'AMENDER la résolution R23-05-24 en remplaçant les numéros de lots 5965860, 5965849, 5965846, 5965844, 5965841, 5965839, 5965837, 5965834, 5965833, 5965807, 5965857, 5965858, 5965855, 5965853, 5965856, 5965852, 5965835, 5965809, 5965832, 5965808 à céder par 5965807, 6587358, 6587359, 6587360, 6587366, 5965833, 5965834, 6587367, 6587368, 5965837, 5965839, 5965841, 5965844, 5965846, 5960849, 6587361, 6587362, 6587363, 6587364, 6587369, 6587370, 6587365, 6587371, 5965860;

DE MODIFIER le prix de vente de vingt (20) terrains pour trente-cinq mille cinq cent quatre-vingt-douze dollars (35 592 \$) chacun, à vingt-neuf mille six cent soixante dollars (29 660 \$) chacun pour vingt-quatre (24) terrains, pour un montant total équivalent de sept cent onze mille huit cent quarante dollars (711 840 \$);

ADOPTÉE

R24-02-07

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE PLAN DE SERVICES DU CENTRE
D'ORDINATEURS S.T.O.**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la proposition de plan de services du Centre d'ordinateurs S.T.O.;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'ordinateurs S.T.O. assure la compatibilité avec les systèmes, progiciels ou logiciels existants;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Bernard Dupont

APPUYÉ par le conseiller Daniel Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil acceptent le plan de services du Centre d'ordinateurs S.T.O. pour le support informatique de la Ville de Fermont au montant de 82 362 \$ taxes en sus, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024;

QUE les fonds soient pris dans les postes budgétaires :
02 110 00 414;

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

02 130 00 414;
02 140 00 414;
02 220 00 414;
02 231 00 414;
02 310 00 414;
02 701 10 414;

ADOPTÉE

R24-02-08

**RÉSOLUTION POUR LA FERMETURE DES BUREAUX ADMINISTRATIFS
POUR LA PÉRIODE DES FÊTES 2024**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Shannon Power

APPUYÉ par le conseiller Daniel Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les bureaux administratifs du Service administratif, du Service des loisirs et de la culture, du Service de sécurité incendie et des Services techniques soient fermés du 23 décembre 2024 au 3 janvier 2025 inclusivement.

ADOPTÉE

R24-02-09

**RÉSOLUTION POUR L'OCTROI D'UN MANDAT DE 5 ANS À L'ENTREPRISE
CONSEILLER FORESTIER ROY INC. POUR LE CONTRÔLE BIOLOGIQUE
DES INSECTES PIQUEURS**

CONSIDÉRANT QUE le contrat de contrôle biologique des insectes piqueurs avec l'entreprise G.D.G Environnement s'est terminé en 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont a suivi la procédure d'appel d'offres public via le système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec SEAO;

CONSIDÉRANT QUE suite à cet appel d'offres, la Ville de Fermont a reçu deux soumissions pour les services requis:

G.D.G. Environnement	917 229,33 \$ taxes en sus pour 5 ans
Conseiller forestier Roy Inc.	710 000,00 \$ taxes en sus pour 5 ans

CONSIDÉRANT QUE la soumission conforme la plus basse a été soumise par l'entreprise Conseiller Forestier Roy Inc., au montant de 710 000 \$, taxes en sus pour 5 ans;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'évaluation des offres a validé la conformité des deux soumissions proposées;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cindy Vignola

APPUYÉ par le conseiller Bernard Dupont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Fermont octroie un mandat à l'entreprise Conseiller forestier Roy Inc. pour le contrôle biologique des insectes piqueurs;

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

QUE le montant total du contrat de 5 ans pour ces services soit fixé à 710 000 \$, taxes en sus;

ADOPTÉE

R24-02-10

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'EMBAUCHE DE MONSIEUR PIERRE-ALAIN DUCOMMUN AU POSTE DE TECHNICIEN EN TRAITEMENT DES EAUX

CONSIDÉRANT QUE le poste de technicien en traitement des eaux est vacant depuis le mois de décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Pierre-Alain Ducommun s'est démarqué lors du processus de sélection d'un nouveau candidat;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Shanon Power

APPUYÉ par le conseiller Daniel Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'EMBAUCHER Monsieur Pierre-Alain Ducommun au poste de technicien en traitement des eaux pour une entrée en fonction effective le 13 février 2024;

DE SOUHAITER la bienvenue à Monsieur Ducommun dans l'équipe de la Ville de Fermont et de le féliciter pour sa nomination.

ADOPTÉE

R24-02-11

RÉSOLUTION POUR L'ADOPTION DU PLAN STRATÉGIQUE 2024-2031 DE LA VILLE DE FERMONT

CONSIDÉRANT la résolution R22-11-13 du 14 novembre 2022 créant un comité pour la révision du plan stratégique 2011-2016 et la rédaction du plan 2024-2031;

CONSIDÉRANT le mandat d'accompagnement octroyé à la firme Espace Stratégies;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le plan stratégique 2024-2031 et mettre en place un mécanisme de suivi pour sa réalisation;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel Bergeron

APPUYÉ par le conseiller Shannon Power

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le plan stratégique 2024-2031 de la Ville de Fermont;

DE REMERCIER tous les participants du comité de rédaction du plan stratégique;

DE REMERCIER les consultantes de la firme Espace Stratégies pour l'accompagnement du comité;

DE MANDATER la direction générale de Fermont pour assurer le suivi du plan y incluant la formation d'un comité de suivi et faire rapport périodiquement au conseil municipal.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

R24-02-12

RÉSOLUTION - ADOPTION DU NOM POUR LE NOUVEAU PARC INDUSTRIEL

CONSIDÉRANT le projet d'un second parc industriel de la Ville de Fermont;

CONSIDÉRANT que ce parc est situé entre la route provinciale existante 389 et l'emprise de la future route provinciale 389;

CONSIDÉRANT que les coordonnées géographiques du centre du parc industriel sont 52,811209 nord et -67.123819 ouest ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Bernard Dupont

APPUYÉ par le conseiller Shannon Power

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE NOMMER le second parc industriel de la Ville de Fermont « Parc industriel 389 »;

DE TRANSMETTRE la présente à la Commission de toponymie du Québec.

ADOPTÉE

R24-02-13

RÉSOLUTION POUR OCTROYER UN MANDAT À GIRARD TREMBLAY GILBERT POUR LA PRÉPARATION DES OPÉRATIONS CADASTRALES POUR LE PARC INDUSTRIEL

CONSIDÉRANT le projet d'un second parc industriel de la Ville de Fermont;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préparer les opérations cadastrales nécessaires afin de permettre l'acquisition des terrains de la phase B et le cadastrage des terrains de la phase A du développement du parc industriel;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la proposition de service de Girard Tremblay Gilbert;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Bernard Dupont

APPUYÉ par la conseillère Cindy Vignola

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER le mandat de préparation des opérations cadastrales à Girard Tremblay Gilbert au montant de 18 850 \$ taxes et frais en sus;

DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié.

ADOPTÉE

R24-02-14

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICE DES CONTRÔLES AC POUR L'ENTRETIEN PRÉVENTIF DES SYSTÈMES CVAC ET DE CONTRÔLE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire un entretien préventif annuel des systèmes de chauffage, ventilation, climatisation (CVAC) et de contrôle;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la proposition de service des Contrôles AC;

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel Bergeron

APPUYÉ par le conseiller Bernard Dupont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER l'offre de service des Contrôles AC pour l'entretien préventif annuel des systèmes CVAC et de contrôle aux montants suivant :

Service incendie	9 298,01 \$
Service administratif	2 344,48 \$
Services techniques	13 947,89 \$
Service des loisirs et de la culture	18 223,45 \$
Service immeubles et projets	2 603,38 \$
Total :	46 417,21 \$

DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié.

ADOPTÉE

R24-02-15

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL OU LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE À SIGNER LES BAUX DE LOCATION POUR LES TERRAINS ACCUEILLANT LES MAISONS MOBILES

CONSIDÉRANT QUE certains terrains appartenant à la Ville de Fermont dans le secteur des maisons mobiles sont loués aux propriétaires des maisons mobiles;

CONSIDÉRANT QUE les baux doivent être mis à jour prochainement afin de se conformer aux nouvelles normes en vigueur;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Shannon Power

APPUYÉ par le conseiller Bernard Dupont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le directeur général ou la directrice générale adjointe à agir pour et au nom de la Ville de Fermont et à signer les baux de location des terrains accueillant les maisons mobiles.

ADOPTÉE

R24-02-16

RÉSOLUTION POUR OCTROYER UN MANDAT À RPO CONSTRUCTION INC. POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DANS UNE MAISON APPARTENANT À LA VILLE DE FERMONT

CONSIDÉRANT QUE des travaux de rénovation ont été entamés dans une maison appartenant à la Ville de Fermont;

CONSIDÉRANT QUE les travaux devront être terminés par un entrepreneur;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de prix ont été envoyées à cinq soumissionnaires et que suivant la demande de prix, la Ville de Fermont a reçu 3 offres soient :

RPO Construction Inc.	109 690,80 \$ taxes en sus
Cevico Inc.	169 889,33 \$ taxes en sus
MKR Construction	158 173,90 \$ taxes en sus

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel Bergeron

APPUYÉ par le conseiller Shannon Power

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER un mandat à RPO Construction Inc. pour les travaux de rénovation dans une maison appartenant à la Ville de Fermont au montant de 109 690,80 \$ taxes en sus;

DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié.

ADOPTÉE

R24-02-17

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICE DE L'ENTREPRISE GO-ÉLAN POUR L'ACHAT D'UN MODULE DE JEU POUR LES ENFANTS D'ÂGE PRÉSCOLAIRE

CONSIDÉRANT QU'il y a un module désuet dans le parc Youppi de Fermont;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont accepté cette dépense lors de l'exercice budgétaire 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la soumission de l'entreprise Go-Élan pour un module de jeu pour les enfants d'âge préscolaire;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Bernard Dupont

APPUYÉ par le conseiller Shannon Power

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER l'offre de service de l'entreprise Go-Élan pour l'achat d'un module de jeu au montant de 20 599,58 \$ taxes en sus;

DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié.

ADOPTÉE

R24-02-18

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICE DE L'ENTREPRISE STANTEC POUR L'ÉLABORATION DES PLANS ET DEVIS EN ÉLECTRICITÉ POUR LE PARC DU RUISSEAU

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont prévoit, au cours des prochaines années, une réfection majeure de ses plateaux sportifs extérieurs;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préparer des plans pour prévoir les besoins en électricité dans le parc du Ruisseau afin d'assurer le bon déroulement du projet;

CONSIDÉRANT QU'une mise en concurrence a été réalisée entre deux soumissionnaires soit :

Stantec	21 652,98 \$ taxes en sus
Construction et Expertise PG	24 980 \$ taxes en sus

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Bernard Dupont

APPUYÉ par la conseillère Cindy Vignola

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER l'offre de service de l'entreprise Stantec au montant de 21 652,98 \$ taxes en sus;

D'AUTORISER la directrice du service des loisirs et de la culture, Madame Emanuelle Garneau-Mignot, à signer un contrat avec l'entreprise Stantec;

DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié.

ADOPTÉE

R24-02-19

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT À LA CAISSE DE RETRAITE

CONSIDÉRANT QUE suite au renouvellement des conventions collectives des cols blancs et des cols bleus, l'évaluation actuarielle a dû être révisée;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel Bergeron

APPUYÉ par le conseiller Bernard Dupont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil autorisent la trésorière à déboursier la somme de 467 989 \$ dans le volet antérieur et de 312 777 \$ dans le volet courant.

ADOPTÉE

R24-02-20

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA DÉMISSION DE MONSIEUR STÉPHANE LONG À TITRE DE CHARGÉ À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Stéphane Long a remis sa démission à la Ville de Fermont le 22 janvier 2024;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cindy Vignola

APPUYÉ par le conseiller Shannon Power

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la démission de Monsieur Stéphane Long à titre de chargé à l'entretien des bâtiments effective à compter du 22 janvier 2024;

DE SOUHAITER la meilleure des chances à Monsieur Long dans ses projets futurs.

ADOPTÉE

R24-02-21

RÉSOLUTION - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 491 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 165 DE FAÇON À MODIFIER LE PLAN DE ZONAGE AFIN D'AGRANDIR LA ZONE I01-050 À MÊME LA ZONE H01-071 QUI SERA SUPPRIMÉE

Le conseiller Bernard Dupont donne avis de motion, qu'à une séance ultérieure il sera proposé d'adopter règlement pour amender le règlement de zonage

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

numéro 165 de façon à modifier le plan de zonage afin d'agrandir la zone I01-050 à même la zone H01-071 qui sera ainsi supprimée.

Le conseiller Bernard Dupont dépose le règlement numéro 491 pour amender le règlement de zonage numéro 165 de façon à modifier le plan de zonage afin d'agrandir la zone I01-050 à même la zone H01-071 qui sera ainsi supprimée.

QU'en vertu des dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, les membres du Conseil présents déclarent avoir reçu copie du projet de règlement.

ADOPTÉE

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 491 AMENDANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 165 DE FAÇON À MODIFIER LE PLAN
DE ZONAGE AFIN D'AGRANDIR LA ZONE I01-050 À MÊME LA ZONE H01-071
QUI SERA SUPPRIMÉE**

CONSIDÉRANT QU'il est à propos d'adopter un projet de règlement pour amender le règlement de zonage numéro 165 de façon à modifier le plan de zonage afin d'agrandir la zone I01-050 à même la zone H01-071 qui sera ainsi supprimée.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 - MODIFICATION AU PLAN DE ZONAGE

Le plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 165, tel que prescrit par l'article 1.1.5 a) et joint sous l'appellation de « cédule A » est amendé en y effectuant les modifications suivantes :

« Les limites des zones I01-050 sont modifiées pour y inclure entièrement la zone H01-071. Le tout tel que montré aux annexes « A » et « B » faisant partie intégrante du présent règlement;

La zone 01-050 sera bornée comme suit :

Au Nord : par la limite est de la zone R02-055
À l'Est : par la limite ouest des zones R02-056 et P01-047
Au Sud : par la rue du Parc
À l'Ouest : par la limite est de la zone R02-056

La zone H01-071 est supprimée pour faire partie intégrante de la zone I01-050. »

ARTICLE 3 - DISPOSITIONS

Toutes les dispositions du règlement de zonage numéro 165 incompatibles avec le présent règlement continuent de s'appliquer.

ARTICLE 4 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont

ANNEXE « A »
ZONAGE ACTUEL



ANNEXE « B »
ZONAGE MODIFIÉ



**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

R24-02-22

**RÉSOLUTION - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE
RÈGLEMENT NUMÉRO 492 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 165 AFIN DE MODIFIER LE PLAN DE ZONAGE CONCERNANT LES
LIMITES DE LA ZONE H01-078 ET DE LA ZONE R02-055**

La conseillère Cindy Vignola donne avis de motion, qu'à une séance ultérieure il sera proposé d'adopter règlement pour amender le règlement de zonage numéro 165 afin de modifier le plan de zonage concernant les limites des zones R02-055 et H01-078;

La conseillère Cindy Vignola dépose le règlement numéro 492 pour amender le règlement de zonage numéro 165 afin de modifier le plan de zonage concernant les limites des zones R02-055 et H01-078;

QU'en vertu des dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, les membres du Conseil présents déclarent avoir reçu copie du projet de règlement.

ADOPTÉE

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 492 AMENDANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 165 AFIN DE MODIFIER LE PLAN DE
ZONAGE CONCERNANT LES LIMITES DE LA ZONE H01-078 ET DE LA
ZONE R02-055**

CONSIDÉRANT QU'il est à propos d'adopter un projet de règlement pour amender le règlement de zonage numéro 165 afin de modifier le plan de zonage concernant les limites des zones R02-055 et H01-078;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 - MODIFICATION AU PLAN DE ZONAGE

Le plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 165, tel que prescrit par l'article 1.1.5 a) et joint sous l'appellation de « cédule A » est amendé en y effectuant les modifications suivantes :

Les limites des zones « H01-078 » et « R02-055 » sont modifiées. Le tout tel que montré aux annexes « A » et « B » faisant partie intégrante du présent règlement;

La zone « H01-078 » sera bornée comme suit :

Au Nord : par la limite sud de la zone R02-055
À l'Est : par la limite ouest de la zone R02-055
Au Sud : par la limite nord de la zone H01-072
À l'Ouest : par la limite est de la zone R02-051

La zone « R02-055 » sera bornée comme suit :

Au Nord : par la limite sud de la zone R02-061
À l'Est : par la limite ouest des zones 01-050, H01-008 et R02-056
Au Sud : par la limite nord des zones H01-078 et H01-072
À l'Ouest : par la limite est de la zone R02-061

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

ARTICLE 3 - DISPOSITIONS

Toutes les dispositions du règlement de zonage numéro 165 incompatibles avec le présent règlement continuent de s'appliquer.

ARTICLE 4 - ENTRÉE EN VIGUEUR

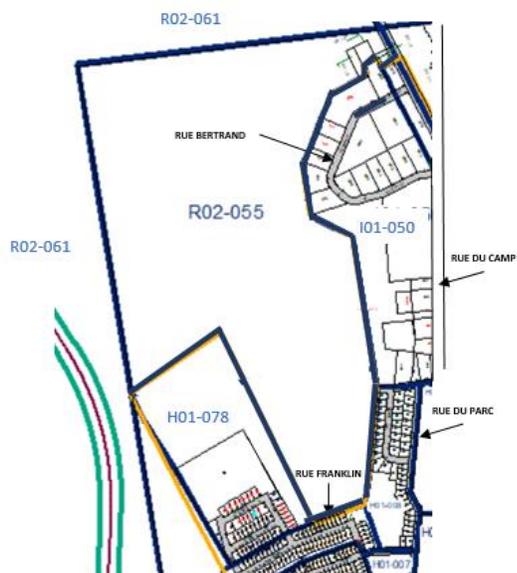
Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ

ANNEXE « A »
ZONAGE ACTUEL



ANNEXE « B »
ZONAGE MODIFIÉ



**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

R24-02-23

RÉSOLUTION – FERMETURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Shannon Power

APPUYÉ par le conseiller Bernard Dupont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 19 h 49.

ADOPTÉE

MAIRE

GREFFIÈRE